

Colloque Bois – Énergie 2006



Gestion d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur en Délégation de Service Public

Jean-Pierre DURAND – Responsable Commercial Loire - Auvergne
Thomas SIGIER – Chef d'Agence Commerciale Rhône - Alpes



Les besoins des Collectivités

- Créer un projet de *développement durable*
- Intégrer la fourniture *d'énergies propres* dans l'environnement local
- Disposer d'un *prix d'énergie compétitif*

La Délégation de Service Public

➤ La délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public à un délégataire privé ou public dont la rémunération est substantiellement liée au résultat d'exploitation du service.
(loi du 11 décembre 2001)

➤ Le délégataire a une **obligation de service rendu** et doit **l'égalité de traitement** de tous les usagers.

Les formes de Délégation

- **La régie** : La collectivité finance l'établissement du service dont elle confie l'exploitation à un délégataire, qui assume la gestion pour le compte de la collectivité moyennant une rémunération qui n'est pas assurée directement par les usagers
- **L'affermage** : La collectivité finance l'établissement du service dont elle confie l'exploitation à un délégataire à ses risques et périls moyennant une rémunération qui est assurée directement par les usagers
- **La concession** : La collectivité confie à un délégataire la responsabilité de construire, de financer et d'exploiter à ses frais et risques un équipement avec, en contrepartie, le droit de percevoir des redevances sur les usagers du service public.

L'exemple de Vénissieux

La chaufferie des Minguettes est propriété de la ville de Vénissieux, depuis sa création en 1965.

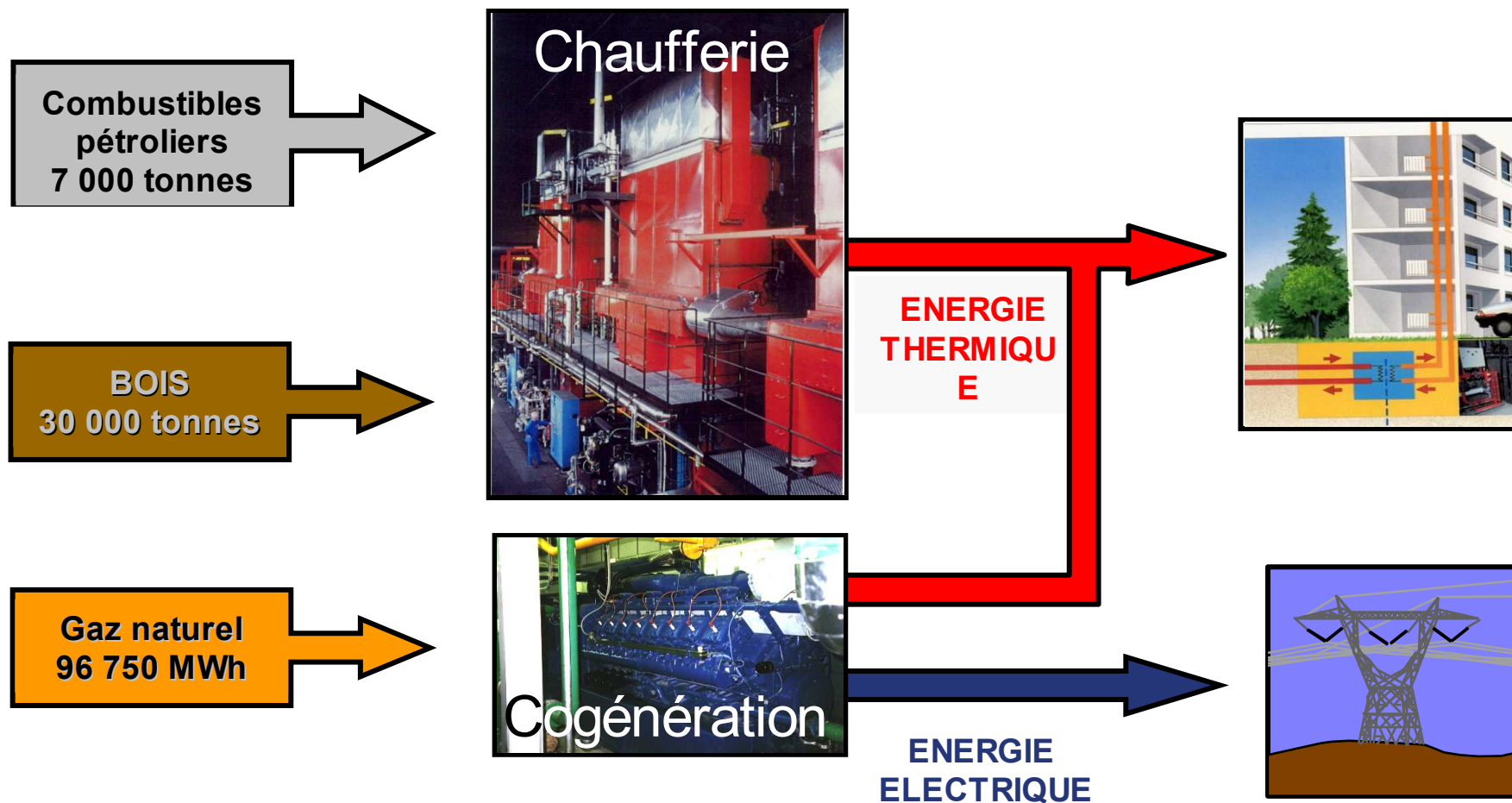
Elle est gérée par SECV, filiale de DALKIA, mandatée par la ville.

La chaufferie Bois :

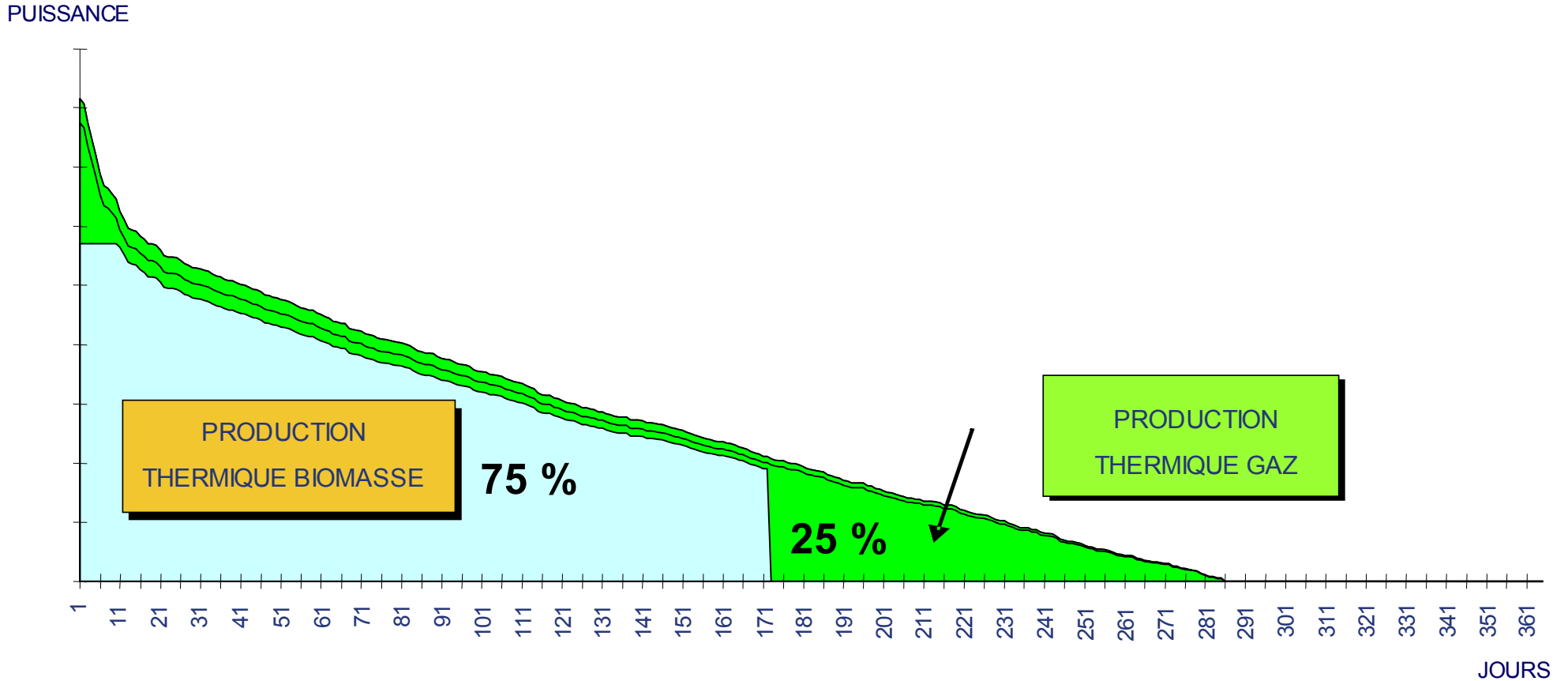
- 2 chaudières Vulcano de 6 MW
- 35 à 40 % des besoins du réseau
- Puissance souscrite : 104 000 kW
- 102 sous-stations



Vénissieux : les flux énergétiques

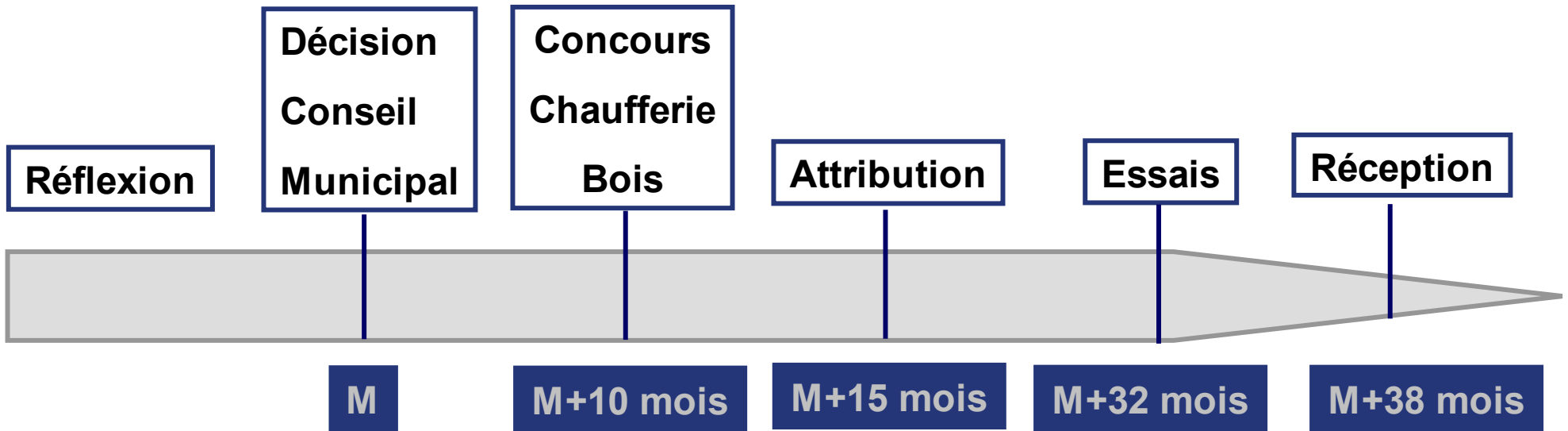


La répartition des énergies



Exemple

Vénissieux : le planning du projet



Vénissieux : la construction de la chaufferie

- **La collectivité lance un appel d'offre en conception, construction pour la chaufferie, sur la base d'un programme établi par son AMO**
- **Un groupement est retenu. La ville suit directement les travaux**
- **Les ouvrages sont remis au fermier pour qu'il en assure l'exploitation**

Vénissieux : le financement

- **La collectivité finance en totalité la chaufferie bois**
- **La collectivité peut bénéficier de subventions : Ademe, Feder, Conseil Régional, Conseil Général**
- **Le fermier facture pour le compte de la collectivité le montant de l'annuité de remboursement auprès des abonnés**

Vénissieux : l'approvisionnement du combustible

- Le combustible Bois est à la charge du fermier
- Le combustible fait l'objet d'un appel d'offre européen
- La collectivité participe au choix du fournisseur
- Le fermier est **garant de la qualité du bois livré**



Vénissieux : l'exploitation

- Le fermier garantit à la collectivité une **production minimale de chaleur** (avec des pénalités en cas de non atteinte des objectifs)
- Le fermier s'engage, pour la durée de la délégation de service publique, sur les **résultats techniques et économiques** de l'installation.
- Le fermier apporte à la collectivité les **garanties de fonctionnement** en termes de coût direct lié à la chaufferie bois :
 - électricité,
 - conduite,
 - maintenance,
 - gros entretien,
 - respect des réglementations



Les engagements

- **Des engagements de transparence**
- **Des engagements sur les résultats**
- **Un contrôle permanent par la Collectivité**
- **Un compte d'exploitation annuel**
- **Une obligation de retour en fin de contrat**

Les points clés vus de l'Exploitant

- Une **implication forte** des deux Partenaires : la Collectivité et son délégataire, dans le projet de chaufferie bois
- Une **garantie de performance dans le temps** pour la Collectivité
- Des **engagements forts sur les résultats**
- L'**amélioration permanente** de l'exploitation
- Une **compétence éprouvée**, pour les mini et grands réseaux
- La **garantie totale** sur les installations

